

Nous encourageons donc les conducteurs et conductrices à faire preuve de bon sens et nous les incitons à appuyer les mesures mises de l'avant par ce nouveau projet de loi du Québec.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EMPLOI D'INSPECTEURS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon indignation devant la création d'un corps de police de l'assurance-chômage auquel la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) aura recours pour espionner les chômeurs canadiens.

Voilà encore un exemple de l'attitude impitoyable de la ministre et du gouvernement envers les Canadiens au chômage. Selon la ministre, les chômeurs canadiens préfèrent toucher des prestations d'assurance-chômage plutôt que de travailler. Et bien, je peux assurer à la ministre que, comme c'est le cas la plupart du temps, elle ne sait pas de quoi elle parle.

Les gens touchent des prestations d'assurance-chômage parce qu'ils en ont besoin, et non parce qu'ils ne veulent pas travailler. La ministre n'a qu'à demander à n'importe quel député qui s'occupe des chômeurs pour découvrir avec quel acharnement les gens essaient de trouver du travail.

Le corps de police du chômage créé par la ministre ne fera qu'aggraver le sentiment d'aliénation qu'éprouvent tant de chômeurs canadiens. Le premier ministre (M. Mulroney) devrait, à mon avis, le reconnaître et ordonner à sa ministre de l'Emploi et de l'Immigration de supprimer ce corps de police.

* * *

[Français]

LE RECENSEMENT

L'IMPORTANCE DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui jour de recensement au Canada.

Le recensement est la source la plus complète de renseignements précis sur les Canadiens et les Canadiennes. Il permet de broser un tableau détaillé de notre société et de recueillir des renseignements pour toutes les collectivités du pays. Les gouvernements, les entreprises et l'industrie, de même que les groupes communautaires, se servent de ces renseignements pour prendre des décisions qui nous touchent tous.

Le recensement de la population pose à tous les ménages neuf questions de base sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et l'origine ethnique; tandis que pour le recensement de l'agriculture, les questions posées aux agriculteurs portent sur les cultures, le bétail et les machines agricoles, ainsi que sur l'utilisation d'engrais et de pesticides.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, les renseignements recueillis sont indispensables à la société. J'invite donc tous les Canadiens et Canadiennes à remplir leur questionnaire et à être du nombre des recensés aujourd'hui.

* * *

● (1405)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ABANDON DES ITINÉRAIRES POSTAUX À TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il semble bien que la Société canadienne des postes réduise ses services, non pas uniquement dans les régions rurales et les nouveaux lotissements, mais également dans des villes comme Toronto. Elle a supprimé, à Toronto, 140 itinéraires postaux qui sont maintenant rattachés aux tournées des autres facteurs. Quand les hommes d'affaires, les personnes âgées et d'autres se plaignent que leur chèque arrive à 16 h 30 ou plus tard, après la fermeture des banques, on leur répond d'aller chercher eux-mêmes leur courrier.

Donald Lander peut bien se vanter que la livraison du courrier ait été beaucoup améliorée, mais ces améliorations on les doit aux usagers qui ont déjà payé la Société canadienne des postes pour livrer leur courrier. J'ajoute que cette société refuse d'envoyer un représentant à une réunion que j'ai convoquée pour demain soir, à Spadina, afin de permettre aux personnes âgées, aux hommes d'affaires et aux autres habitants de cette ville de présenter leurs griefs.

Quand Donald Lander va-t-il descendre de son piédestal? Quand va-t-il cesser de saboter un service essentiel à tous les simples citoyens?

* * *

L'AVORTEMENT

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, l'énoncé de principe de l'Association médicale canadienne sur l'avortement est un ensemble de contradictions, de faits erronés et de contrevérités. On n'y tient pas compte des dernières connaissances médicales sur la vie dans l'utérus et on n'y propose aucun plan concret en vue de réduire la fréquence des avortements.

Même au stade de développement auquel s'effectuent la plupart des avortements, les bébés dans le sein de leur mère sont des êtres vivants. Par conséquent, comment un médecin peut-il en toute conscience signer l'arrêt de mort d'un être qui peut serrer les poings, se sucer le pouce, avoir le hoquet, souffrir et dont le cœur bat très fort. Il arrive pourtant, à toute étape de la grossesse, qu'un médecin tue un bébé doté de pareilles aptitudes.

Il ne faut pas que les médecins se fassent complices d'un meurtre, qu'il s'agisse d'exécuter un assassin ou de procéder à l'euthanasie ou à l'avortement.